

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium à la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Ludovic PINGAUD, François VALLES, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, MM. François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, MM. Jean-Luc BARBAIRE, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, MM. Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Guy ROUCHON à M. Alain CLEDIERE, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, Mme Sabine ADRIEN à M. Henri LECLERE, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT à Mme Claire MORY, M. Benoît LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Corinne TONDUF à M. Ludovic PINGAUD, M. Guillaume VIENNOIS à M. François VALLES, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE, Mme Patricia GODARD à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, Mme Annie ZAPATA à M. Pierre AUGER,

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, M. Bernard LEFEVRE, Mme Olivia BOULANGER, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, M. Philippe BAYOL

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 47

Secrétaire de séance : M. Pierre AUGER

MODIFICATION DES TARIFS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : M. Alain CLEDIERE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est compétente pour l'accueil des gens du voyage qui sont de passage sur le territoire de l'Agglomération. Elle assure ainsi cette mission depuis 2009, sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, située à proximité du poste source d'Enedis, route de la Châtre, à Guéret.

7-Finances 7.1 Décisions budgétaires

Un règlement intérieur, modifié par délibérations du Conseil Communautaire, en date du 1^{er} octobre 2015 permet d'encadrer les conditions de séjour et fixe les tarifs de stationnement et de fourniture des fluides.

Depuis l'incendie du local d'accueil en octobre 2021, l'accueil des familles a été réalisé sur l'ancien stade Andrivet situé « route de la Châtre » à Guéret, site mis à disposition par la ville de Guéret.

Un tarif provisoire a été mis en place par délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2021, sous forme de forfait quotidien de 4 € / jour pour stationner sur l'Aire de substitution.

Avec la réouverture de l'Aire permanente d'accueil et compte tenu des évolutions tarifaires du coût des fluides (augmentation des tarifs de l'eau, votée en Conseil Communautaire le 24 novembre 2022 et évolution du tarif de l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2023), il convient d'actualiser le montant du forfait journalier.

Les simulations réalisées sur différentes hypothèses de consommation montrent un impact très fort sur le coût total de séjour, comme le montre le tableau ci-dessous :

Nouveaux tarifs AAGV	Tarifs électricité			Tarifs AEP+EU		Droit de place	TOTAL	
	Actuel	2023		Actuel	2023		Actuel	2023
Prix en €	0,15 €	0,44 €		4,50 €	4,80 €	1,30 €	4,00 €	
Consommation électrique basse (10 kWh)	1,50 €	4,40 €	Consommation d'eau basse (0,10 m3)	0,45 €	0,48 €	1,30 €	3,25 €	6,18 €
Consommation électrique moyenne (20 kWh)	3,00 €	8,80 €	Consommation d'eau moyenne (0,20 m3)	0,90 €	0,96 €	1,30 €	5,20 €	11,06 €
Consommation électrique haute (40 kWh)	6,00 €	17,60 €	Consommation d'eau haute (0,50 m3)	2,25 €	2,40 €	1,30 €	9,55 €	21,30 €

Au vu des éléments relatifs à la hausse des tarifs des fluides, mais en prenant également en compte le bouclier tarifaire réservé aux particuliers, il paraît cohérent de fixer le forfait à 12€/jour par emplacement.

Il est précisé que ce tarif est temporaire et que la reconstruction du système de télégestion dans le local d'accueil permettra de mesurer et de faire payer les familles en fonction de ce qui est réellement consommé et de les sensibiliser à faire des économies d'énergie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de valider, pendant la période de reconstruction du local d'accueil, la mise en place d'une tarification spécifique pour l'accueil des gens du voyage, soit un forfait quotidien de 12 €/jour dans les conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Pierre AUGER

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221216-308_22-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022